

Éducation et formation



L'Union européenne contribue à améliorer la qualité de l'éducation en encourageant la coopération entre les États membres et en complétant les actions nationales. Erasmus+ offre des possibilités aux personnes de tous âges et permet notamment aux jeunes d'étudier, de se former, d'acquérir une expérience professionnelle ou de faire du bénévolat à l'étranger.

Investir dans l'éducation et la formation est la clé de l'avenir des citoyens, surtout s'ils sont jeunes. Selon un [rapport de 2015](#), l'UE compte encore plus de 4,4 millions de jeunes en décrochage scolaire et un adulte européen sur quatre est pris dans le piège de la faible qualification, ce qui fait qu'il leur est difficile d'accéder au marché du travail et de participer pleinement à la société.

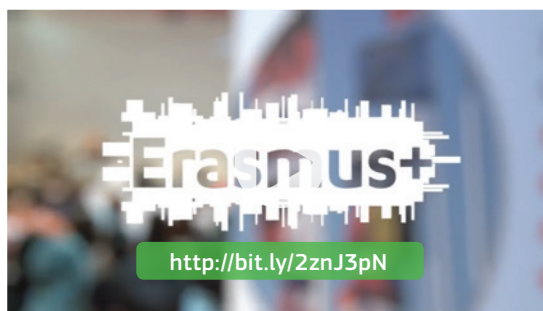
Ce que fait l'Union européenne

Les pays de l'UE sont responsables de leurs propres systèmes d'éducation et de formation, mais l'Union les aide à offrir une éducation de qualité grâce à l'échange de bonnes pratiques, à la fixation d'objectifs et de critères de référence et à la fourniture de financements et d'expertise. La stratégie de l'UE en matière d'éducation et de formation vise à atteindre les objectifs suivants:

- faire en sorte que l'éducation et la formation tout au long de la vie et la mobilité deviennent une réalité;
- améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement et de la formation;
- favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active; et
- encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

Erasmus+, le programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, contribue à lutter contre le chômage des jeunes en stimulant leur développement personnel, leurs compétences et

leur employabilité. Doté d'un budget total de 14,7 milliards d'euros, le programme aidera plus de 4 millions de personnes (surtout des jeunes) à étudier, à se former, à acquérir une expérience professionnelle ou à **faire du volontariat** dans un autre pays. Erasmus+ stimule les perspectives d'emploi et le développement personnel des jeunes en leur donnant les compétences dont ils ont besoin sur le marché du travail et dans la société, aujourd'hui et demain. La Commission européenne a proposé de doubler le financement d'Erasmus pour le porter à 30 milliards d'euros dans le prochain budget de l'UE à long terme (2021 à 2027).



L'UE a mis en place un certain nombre d'autres initiatives visant à faciliter les études, la formation ou le travail à l'étranger. Les pays européens, les syndicats et les employeurs coopèrent pour améliorer l'enseignement et la formation professionnels grâce au **processus de Copenhague**. L'un des résultats est le **système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels** et le réseau d'assurance qualité, qui aident les gens à travailler et à étudier à l'étranger. Le **processus de Bologne** et l'**Espace européen de l'enseignement supérieur** facilitent la circulation des personnes entre les systèmes éducatifs en Europe en promouvant la reconnaissance mutuelle des périodes d'études, des qualifications comparables et des normes de qualité uniformes.

L'ensemble de documents **Euro-pass** aide les travailleurs à postuler à des emplois à l'étranger en présentant leurs compétences et leurs qualifications dans un format européen standard, plus facile à comprendre pour les employeurs.



Pour plus d'informations: https://ec.europa.eu/info/topics/education-and-training_fr



facebook.com/EUErasmusPlusProgramme



@EUErasmusPlus

Comment prendre contact avec l'UE?

EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr

BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Aide humanitaire et protection civile
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et médias
Douanes
Économie et société numériques
Économie, finances et euro
Éducation et formation
Élargissement de l'UE
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises et industrie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Jeunesse
Justice et droits fondamentaux
Marché unique
Migration et asile
Politique européenne de voisinage
Politique régionale
Prévention de la fraude
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Services bancaires et financiers
Sport
Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print	ISBN 978-92-79-95381-1	doi:10.2775/687821	NA-04-18-797-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-95387-3	doi:10.2775/625317	NA-04-18-797-FR-N